



## *Assemblée générale du samedi 4 avril 2026*

### *Rapport moral de Monsieur José DOMÉNÉ-GUÉRIN*

Mesdames, Messieurs, chers Amis.

C'est une grande joie et un immense plaisir de vous accueillir à notre assemblée générale qui se tient pour la première fois à Rouen, ici à l'Hôtel du Département.

Je profite donc de mon propos pour remercier chaleureusement de son invitation Nicolas BERTRAND, vice-président chargé des finances, représentant Bertrand BELLANGER, président du département de la Seine Maritime. C'est lui qui nous a convié à y organiser cette assemblée générale.

Je veux aussi remercier cette collectivité pour le soutien financier qu'elle nous apporte depuis de nombreuses années, pour nos actions de terrain en lien avec la biodiversité.

Comme vous le savez, l'assemblée générale d'une fédération marque un moment important de la saison cynégétique qui vient de s'achever. Elle prépare aussi celle qui va débiter dans quelques mois. D'abord par son côté statutaire contraignant et important mais aussi par l'attachement que nous portons à la convivialité, en prenant un plaisir renouvelé à nous retrouver une fois par an, tous ensemble.

C'est cela à mon sens « Faire communauté » dans une société marquée par l'individualisme que de faire front en représentant un groupe de près de douze mille adhérents, pratiquants passionnés.

Je le dis déjà à présent : Dans un contexte général où nous sommes désormais 925 000 chasseurs en France ayant validé leurs permis au cours de cette saison, la chasse se porte plutôt bien en Seine Maritime car le nombre d'adhérents baisse beaucoup moins que la moyenne nationale, malgré une moyenne d'âge encore trop élevée à mon goût.

Ce témoignage de l'intérêt, voire de l'amitié, porté à notre communauté se manifeste aujourd'hui par la qualité de nos invités, élus, représentants des nombreux services de l'État, structures interprofessionnelles et syndicats spécialisés.

Je vais donc remercier l'ensemble des personnalités présentes en leurs grades et qualités :

- Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Seine Maritime et de la région Normandie, représenté par Monsieur Clément JACQUEMIN, directeur adjoint de la DDTM
- Monsieur Patrice MARTIN, Député de la 6<sup>ème</sup> circonscription
- Madame Agnès POUSSIER-WINSBACK, Députée de la 9<sup>ème</sup> circonscription (que nous aurons en vidéo)
- Monsieur Robert LE BOURGEOIS, Député de la 10<sup>ème</sup> circonscription
- Monsieur Hervé MORIN, président de Région, représenté par Pascal MARIE, Conseiller Régional
- Monsieur Nicolas BERTRAND, vice-président du Conseil départemental
- Madame SINEAU-PATRY Cécile, conseillère départementale
- Monsieur Jacques CHARRON, président du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- Monsieur Alain DURAND représentant le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
- Madame Laurence SELLOS, présidente de la chambre d'agriculture de Seine Maritime représentée par Guillaume BUREL
- Monsieur Bruno VALET, Président de la Fédération de la Pêche de Seine Maritime
- Monsieur Antoine DERIEUX, directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité représenté par Anthony MANSOURI
- Monsieur Aurélien MILLION, Directeur de l'agence de Rouen de l'Office National des Forêts et Monsieur Antoine CAMBIEN, responsable du service chasse
- Monsieur Jean Christophe ALOÉ, Président de la fédération des chasseurs du Calvados
- Monsieur Christophe DE BALORRE, Président de la fédération des chasseurs de l'Orne représenté par Monsieur Vincent BEAUVAIS, vice-président
- Monsieur Gilbert SAULOT, Conseiller technique pédagogique de l'Education Nationale
- Les présidents et présidentes des associations spécialisées de la Seine Maritime
- Les présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétique
- Monsieur Josian BACHELET, Président des Lieutenants de Louveterie
- Les estimateurs des dégâts de grand gibier
- Les sonneurs
- La presse
- Et l'ensemble des présents

Il ne s'agit pas de dresser un inventaire à la Prévert de ces différentes associations mais bel et bien de témoigner à cette occasion de la vitalité de la chasse seinomarine qui anime ces structures et constituent la colonne vertébrale de notre fédération. Elles sont de véritables relais d'opinions et des animateurs du dialogue interne.

Et enfin cette année, je voudrai mettre en lumière l'ensemble des salariés qui œuvrent au quotidien dans notre fédération mais aussi qui s'engagent dans la vie de la cité. J'adresse donc mes félicitations républicaines à Laurent BOUCHER-NOEL, élu maire de Vinnemerville, Alain CALVEZ, élu premier adjoint de Calleville les 2 églises, Christophe BARRE et Isabelle AH-LONG, élus conseillers municipaux de Belleville en Caux.

Pour conclure mon avant-propos, je voudrais mettre l'accent sur deux choses qui me tiennent à cœur.

Tout d'abord vous rappeler la sociologie de notre passion dans le département. Elle repose sur trois piliers.

- La chasse du petit gibier,
- La chasse du migrateur,
- La chasse du grand gibier.

Malgré les difficultés, nous mettrons toujours toute notre énergie à défendre cette diversité qui fait la richesse de la chasse de notre département. Il est hors de question de miser sur le tout sanglier.

D'ailleurs, une récente enquête de l'IFOP, ordonnée par la FNC, montre bien que c'est le déclin du petit gibier ou la perte de son chien qui, outre le coût du permis de la pratique et les contraintes professionnelles ou familiales occasionnent le non-renouvellement du permis de chasser.

Je voudrais également revenir sur la stabilité de nos effectifs. Elle repose sur l'arrivée de nouveaux pratiquants qu'ils soient très jeunes ou moins jeunes, ruraux ou urbains. Nous avons la joie d'accueillir de plus en plus de femmes (20 à 30%, dans cette catégorie jeunes) et aussi des personnes issues d'un milieu sans aucun lien familial avec la chasse !

Il nous appartient plus que jamais de les accueillir pour les fidéliser en leur ouvrant la porte de nos territoires et leur faire découvrir tous nos modes de chasse.

La chasse évolue comme la société. Elle est autant passion, mode de vie que sport de nature. Je suis intimement convaincu que l'avenir de la chasse repose sur notre capacité à transmettre avec bienveillance notre savoir à ces nouveaux venus.

J'aimerais maintenant faire le bilan thématique de cette saison passée.

#### ❖ Réunions de secteur :

Comme chaque année, dans le cadre de la préparation de cette assemblée générale, qui par son format est peu propice aux échanges directs à bâtons rompus, nous avons organisé des réunions de secteurs allant à votre rencontre à Duclair, Forges les Eaux, Bretteville du Grand Caux et Belleville en Caux pour terminer.

Ces réunions sont toujours très enrichissantes et constructives à mes yeux. Elles permettent de dresser un bilan de notre activité mais aussi d'échanger très directement, de répondre à de nombreux questionnements et d'y recueillir vos propositions.

C'est en cela qu'elles servent à préparer efficacement l'assemblée générale en prenant la température du terrain, des problématiques locales et de vos attentes toujours pragmatiques. Je regrette toutefois, sauf exceptions, la faible fréquentation de ces moments d'échanges qui met en exergue l'essoufflement de la vie associative en général.

Je souhaite également adresser mes remerciements appuyés à celles et ceux d'entre vous - Ils se reconnaîtront - qui font l'effort de s'informer, de venir à la rencontre des services de la fédération ou des élus.

Vous êtes quelques-uns à solliciter des échanges, à demander un rendez-vous avec le directeur ou avec moi-même pour exposer vos difficultés, vos attentes, vos propositions. Cette démarche est précieuse. Elle est même essentielle.

Je veux le redire ici très clairement : les portes de la fédération vous sont grandes ouvertes. J'attache une importance particulière à la qualité de l'accueil qui vous est réservé et j'exige, de mes collaborateurs, que celui-ci soit irréprochable.

Nous évoluons dans un environnement de plus en plus contraint, marqué par une réglementation dense et parfois complexe, ainsi que dans un cadre d'indemnisation des dégâts agricoles qui nous est, il faut bien le dire défavorable. Tout cela mérite d'être expliqué, compris, partagé.

C'est pourquoi le dialogue est indispensable. C'est en travaillant ensemble, dans l'écoute et la transparence que nous pourrons faire avancer les choses.

#### ❖ **Sécurité :**

Comme vous l'avez vu récemment, le bilan national des accidents avec 4 accidents mortels est le plus bas depuis le début des statistiques même si évidemment un seul accident est toujours un accident de trop. On ne peut que s'en féliciter au regard de notre mobilisation et des actions de formations que nous réalisons et que nous sommes les seuls à proposer.

Contrairement aux idées reçues propagées dans les médias, la chasse n'est pas une activité accidentogène comparée aux autres sports de nature. Preuve en est. Votre assurance chasse vous coûte 22 € par an. Tarif raisonnable demandé par les assureurs qui pourtant, sauf preuve du contraire, ne sont pas des philanthropes.

Reste qu'au niveau départemental, il nous reste de gros efforts à faire notamment au niveau des incidents.

Il nous faut impérativement progresser dans ce domaine et la commission sécurité sera mobilisée pour apporter des solutions.

#### ❖ **Migrateurs :**

La saison, qui s'achève, a été plutôt bonne mais quelque fois tendue en raison des nouvelles règles à appliquer. Pour rappel, le pigeon reste le gibier le plus chassé dans le département malgré les aléas dûs au changement climatique qui affecte le calendrier des cultures agricoles et sa présence chez nous. A la suite de nombreuses questions sur la date d'ouverture. Je vous rappelle que cette date dépend d'un arrêté ministériel comme pour tous les migrateurs et échappe malheureusement aux prérogatives de notre fédération.

Parlons maintenant du gibier d'eau qui est une chasse emblématique en Seine Maritime.

La commission européenne, sous la pression d'associations et de lobbys plus ou moins anti-chasse, plus intéressés par l'idéologie que par les réalités scientifiques, n'a pas ménagé ses efforts pour produire des menaces de plus en plus vives. Celles-ci se sont concentrées sur plusieurs espèces de canards : le fuligule milouin, le canard siffleur, le morillon et dans une moindre mesure, le canard souchet et le canard pilelet.

Ne soyons pas candide en pensant que Bruxelles est l'unique menace.

Il y a aussi chez nous, dans nos cabinets ministériels, des intervenants qui ne rêvent que de transposer les propositions de la commission européenne à la sauce écolo verdâtre.

J'ai notamment en mémoire une séquence que nous avons vécue ensemble en juin dernier. Lors de la venue programmée de longue date, d'Edouard PHILIPPE dans nos locaux, un sympathique comité d'accueil de chasseurs venus pour l'essentiel de la baie de Seine, mais aussi du Calvados et de la Manche l'attendait pour faire part de sa vive opposition à des mesures que prévoyait de mettre en place notre ministre de l'Environnement. L'intervention du maire du Havre et ancien premier ministre a permis de nous mettre en relation avec madame Agnès PANNIER-RUNACHER et de renouer le dialogue. Plus sincère et plus constructif il a permis d'aboutir à un consensus acceptable. J'en profite pour le remercier, comme je remercie et félicite l'ensemble des chasseurs de gibier d'eau. Épaulés par les équipes techniques de la fédération, ils remplissent leurs nouvelles missions notamment les déclarations des prélèvements.

Ils participent aux différents programmes de suivi et de recherche avec l'ISNEA. Collecte et lecture d'ailes appuyées par l'intelligence artificielle, baguages, pose de balises suivis de la migration et de la reproduction autant de missions qui valorisent leur travail de bénévoles. Toutes ces données scientifiques sont vitales pour continuer à chasser des espèces en bonne santé, loin des postures idéologiques.

### **Quelques mots sur le PQG (Plan Quantitatif de gestion) :**

En 2010, un PQG a été mis en place en Seine Maritime afin de limiter les prélèvements de canards au gabion.

Le 27 août 2025, un arrêté ministériel encadrant la chasse de certains oiseaux a été pris par la ministre, Agnès PANNIER-RUMACHER. Il limite le prélèvement de certaines espèces. Afin d'éviter la superposition des textes, et simplifier leur compréhension par les chasseurs, le PQG départemental sera abrogé.

Pour clore ce chapitre, je tiens une nouvelle fois à rappeler le partenariat exemplaire qui nous unit aux agriculteurs, pêcheurs, coupeurs de roseaux, utilisateurs de ce formidable milieu que constitue la baie de Seine et à l'aube d'un prochain plan de gestion, nous serons particulièrement attentifs à ce qui se passera.

### **❖ Petit Gibier :**

Malgré une belle reproduction et des conditions de météo favorables, la perdrix est toujours en grande difficulté. Nous sommes mobilisés pour trouver les causes de ce déclin. À l'échelon départemental bien sûr, mais aussi à travers une association de plusieurs fédérations et maintenant avec la FNC.

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous s'impatientent. Mais le pas de temps de la recherche n'est pas celui avec lequel on souhaiterait avancer. L'espoir réside dans le fait qu'il y a toujours des chasseurs passionnés par cet oiseau. Je sais compter sur eux et soyez sûr que votre fédération est toujours mobilisée au chevet de la perdrix.

C'est la raison pour laquelle le plan de gestion généralisé à tout le département, que vous avez voté l'année dernière, sera mis en œuvre à partir de l'ouverture prochaine. Et nous maintiendrons cette année encore, si vous l'acceptez, ce plan de soutien Petit Gibier à hauteur de 120 000 € dans notre budget annuel.

De son côté, la FNC a mis en place une enveloppe financière de près de 300 000 € pour animer les réseaux et réaliser des études dédiées à l'espèce. Heureusement le lièvre et le faisan se portent globalement mieux, mais nécessitent aussi de ne pas relâcher nos efforts de gestion, d'aménagement et de régulation des prédateurs.

La chasse du petit gibier est à ce prix, elle est quelquefois ingrate, mais elle est toujours passionnante.

.....

Passons maintenant au grand gibier qui passionne maintenant la majorité d'entre nous mais aussi mobilise et accapare toujours davantage nos ressources humaines et matérielles. Je laisserai le soin, bien ingrat, à notre trésorier Rémi FIHUE de nous présenter l'aspect financier de cette problématique.

Concernant la loi d'indemnisation des dégâts, je suis certain qu'elle arrive en fin de cycle. Je fais le constat d'un système législatif et réglementaire qui n'est plus en phase avec la réalité de terrain. Je vous rappelle que cette loi va bientôt avoir 60 ans.

Si vous le voulez bien, je voudrais revenir sur l'accord conclu en 2023 entre nos représentants nationaux et le monde agricole, sous la tutelle de l'État, en vue de réduire pour ce qui nous concerne de 20% les surfaces agricoles détruites par rapport à l'année de référence 2019. À cet effet, le gouvernement avait mis en place un appui financier assorti d'engagements réciproques pour à la fois trouver une solution d'urgence mais surtout assurer l'avenir.

Concernant l'urgence, une enveloppe sur 3 ans représentant 60 millions d'euros avait été ouverte pour les fédérations, assortie d'engagements forts et uniquement consacrée à des dépenses d'investissements (système d'information sur les dégâts et les prélèvements, drones, protections des cultures) et non pas pour payer les dégâts.

Ces trois années étaient le temps jugé nécessaire pour travailler à une refonte de la loi d'indemnisation.

Où en sommes-nous à l'heure où je vous parle ?

**Premièrement :**

Les objectifs de réduction des surfaces détruites, qui nous étaient assignés, ont été tenus et même dépassés.

## **Deuxièmement :**

### **Qu'en est-il des subventions accordées ?**

Là on ne parle pas d'une discussion sur un coin de table ou d'une promesse électorale mais bien d'un accord écrit mettant en jeu la Parole de l'État. Et bien, il manque 10 millions d'euros sur les 60 attendus.

### **Où est l'argent ?**

Vu le déficit public, j'en ai bien une petite idée. Mais alors que vaut la signature de l'État ? Comment croire en la parole publique ? Il ne faut pas s'étonner de la méfiance dont font preuve nos concitoyens à son égard.

## **Et Troisièmement :**

### **Qu'en est-il de la promesse d'une nouvelle loi d'indemnisation d'ici l'élection présidentielle ?**

Je vous ne surprendrai guère en vous répondant, même tarif même punition. Comment passer une proposition de loi intelligente quand il n'existe aucune majorité valable à l'Assemblée nationale ?

Je ne suis pas, pour ma part, un partisan béat de l'état providence. Je ne pense pas qu'il appartient à la collectivité nationale de tout prendre en charge quand même en aurait-elle les moyens ?

Qui paie commande et il nous appartient en tant que chasseurs responsables de cesser de vouloir courir sans cesse derrière les conséquences mais bien de traiter plus efficacement les causes de ces dérives. Je vous avoue ma lassitude, voire mon ras le bol à passer pour ce que je ne suis pas c'est à dire un percepteur d'impôts donc injuste par nature.

Rémi vous présentera un budget que d'aucuns pourraient juger un peu trop optimiste. Il a nécessité une nouvelle fois de devoir déployer des trésors d'ingéniosité pour pouvoir le boucler. Et le boucler est un bien grand mot puisque nous allons devoir puiser dans les réserves.

Concernant les dégâts, il faut bien sûr parler du sanglier (80% de la facture).

Cette année encore, nous avons atteint un nouveau 'record' avec + de 11 000 sangliers déclarés prélevés.

J'ai tendance à croire, qu'il reste, en fonction des zones, encore beaucoup d'animaux sur le terrain pour la saison prochaine et trop pour la période sensible au cours de laquelle les cultures sont vulnérables.

Alors que faisons-nous au quotidien pour inverser la tendance ?

- Tout d'abord nous avons levé tous les freins
- Chasse avec ou sans autorisation 12 mois sur 12
- Durée de vie illimitée du bracelet Sanglier

- Échange gratuit entre le 1er avril et le 14 août
- Instauration d'un bracelet à 10 € pour les sangliers de moins de 20kg
- Introduction d'un système innovant et vertueux de bonus-malus pour la mise en place d'un contrat d'objectif.
- Et malgré ma réticence initiale, j'ai consenti à donner mon accord à la demande expresse de la FNSEA 76 d'expérimenter le piégeage du sanglier dans la zone Verte - Clères puis de l'étendre à l'ensemble du département.

•  
Sommes-nous, encore là dans la chasse ou avons-nous basculé dans la destruction ?

On constate que celui qui procède à ces opérations est obligé d'attirer les sangliers en agrainant et provoque l'apparition de nouveaux dégâts là où il n'y en avait pas forcément auparavant.

Doit-il bénéficier des mêmes règles d'indemnisation ? Je n'en suis pas certain...

Je vous avoue être inquiet pour l'avenir mais nous ne restons pas les bras croisés.

Nous avons créé un service « dégâts ». Ce service placé sous la responsabilité du directeur est désormais opérationnel. Les trois agents recrutés sont à la fois estimateurs et télépilotes de drones. Nous avons décidé de démarrer l'estimation des dégâts par drones assistés de logiciels optimisés par l'IA.

C'était aussi une demande du monde agricole. La prise en compte la plus juste possible de la réalité des dégâts. Nous constatons d'ailleurs des relations plaignant / estimateurs plus apaisées.

Et un gain de temps significatif avec 3 hectares analysés à la minute.

Mais l'objectif principal, que j'ai assigné à ce service, demeure avant toute chose, la prévention des dégâts avant leurs apparitions. Aller à la rencontre des agriculteurs victimes des dégâts, procéder à un constat partagé sur le terrain. Chercher l'origine des problèmes puis analyser et proposer des solutions durables de prévention.

Enfin les moyens technologiques innovants, permettent également de connaître les niveaux de populations pour inciter les chasseurs des secteurs en déséquilibre de mieux orienter leur action de chasse.

Pour en terminer avec le sanglier, j'avais évoqué devant vous, l'an dernier, une réflexion sur la définition géographique et le découpage de nos unités de gestion sanglier. En nous appuyant uniquement sur les données objectives de notre service technique, un travail de fond a été réalisé.

Nous vous proposerons de valider, tout à l'heure, le redécoupage d'une unité de gestion à l'Est du département concernant la forêt de Lyons et la forêt de Bray. Cette proposition vise, dans son esprit, à responsabiliser davantage certains gestionnaires de territoire selon le principe pollueur - payeur et ne pas faire porter sur une majorité les errements d'une minorité. De la même manière, nous vous proposerons de voter une modification du règlement intérieur concernant les modalités de fixation des plafonds mini / maxi du calcul de la contribution territoriale.

Je voudrais maintenant vous parler du cerf qui représente les 20% restant de la facture dégâts. Notre politique générale inscrite dans le schéma départemental vise à stabiliser les populations pour cette espèce, clé de voûte de notre imaginaire cynégétique. Ce n'est pas une espèce comme les autres qu'on pourrait traiter, comme le pensent certains technocrates parisiens du monde forestier complètement hors sol, comme une espèce nuisible à éradiquer.

Il y a bien, ça et là, de véritables problématiques de concentration très localisées qu'il faut traiter avec toute l'attention qu'elles méritent au regard des dégâts engendrés. J'en suis conscient.

Mais dans le même temps, nous restons également pleinement engagés dans le maintien d'un véritable équilibre entre le milieu et l'animal. L'équilibre forêt gibier, constaté à travers des indices de changement écologique, que nous pratiquons depuis plus de 25 ans dans notre département, est notre objectif. Les outils de mesure doivent être incontestables et scientifiquement reconnus. C'est le gage d'une relation apaisée entre chasseurs et forestiers.

Nous restons pleinement mobilisés sur le retour du cerf en forêt de Brotonne-Mauny mais également dans le maintien d'un niveau de population raisonnable et durable dans le massif de Roumare.

Sujet qui, comme vous avez pu le constater, mobilise l'opinion publique en ce moment.

Arrivant à ma conclusion, je souhaite rappeler, que nous avons en Seine Maritime, le privilège de vivre dans un environnement apaisé. On ne peut que se féliciter de l'ambiance de travail constructive que nous vivons au quotidien avec l'ensemble de nos partenaires, et ce sans exception. Nous sommes des acteurs exigeants, respectables et reconnus pour notre engagement et notre sérieux comme nous reconnaissons ces mêmes qualités à nos interlocuteurs.

Certes comme l'ensemble de notre communauté nous déplorons les dérives au niveau national. Comment comprendre la nomination d'une écologiste politique engagée à un poste de directrice générale à l'OFB.

Comment comprendre le versement de subventions conséquentes par le même organisme de subventions à des associations anti-chasses, alors qu'à travers la redevance cynégétique, nous apportons, nous, chasseurs, 55 millions d'€ à leur budget.

Comment accepter cette proposition ONF - ETAT de classer le cerf ou le chevreuil nuisible par arrêté préfectoral ou supprimer le plan de chasse.

Ils ne le diront pas mais je ne vais pas leur demander, mais je suis sûr que nos partenaires départementaux s'interrogent eux-mêmes ?

Le Bon sens a parfois quitté les hautes sphères décisionnelles.

Nous sommes quand même le pays qui subventionne à hauteur de 8000 €/ha, la destruction de vignobles bordelais et en même temps donne des milliers d'€ pour planter des vignes dans les pays de Bray et de Caux, voire sur les terrils du Pas de Calais.

Rassurez-vous, nous allons garder la prudence.

Au déjeuner vous boirez du Bordeaux, nous laisserons le coteau du terril à ceux qui y croient (ou qui ont l'estomac solide).

Comme chaque année, je voudrais achever mon rapport moral sur une note d'optimisme et de fierté car c'est, je crois ce qui caractérise le mieux notre communauté de 12000 pratiquants. La chasse a encore de belles perspectives en Seine Maritime si on se donne la peine de le vouloir.

Là où il y a une volonté, il y a un chemin.

La confiance ne se donne pas benoitement mais elle se gagne sur le long terme. C'est notre leitmotiv. Cette volonté anime toutes les équipes fédérales au nom desquelles je vous remercie de votre engagement pour la chasse, marqué par votre présence aujourd'hui qui nous honore et nous oblige.

Je vous remercie très chaleureusement pour votre attention ainsi que pour la qualité de ces moments d'échanges et d'amitié que nous partageons toute l'année et aujourd'hui particulièrement.

Soyons solidaires et fiers d'être chasseurs.

Je vous remercie.